

## Camping la Mare au Diable

### BULLETIN ETE 2019

#### ☞ Aspect extérieur de votre installation :

La construction, la modification et le changement de cabanon à une caravane, y compris la pose d'un toit de protection sur la caravane et ou sur le cabanon, ainsi que TOUTE MODIFICATION OU AMENAGEMENT EXTERIEUR sont formellement interdits sans autorisation écrite du bailleur.

L'ordre et la propreté sont exigés autour de vos installations.

Les échelles appuyées verticalement contre les installations doivent être allongées le long de la caravane et les bouteilles de gaz rangées bien qu'elles aient pour la plupart la couleur des fleurs, elles n'ont pas le même ...odorat visuel !

Nous avons installé des conduites d'eau pour arroser les fleurs, donc chacun peut participer à l'enjolivement de notre Mare au Diable. Ceci pour le bien de nous tous. Un grand MERCI.

#### ☞ Réglementation des tuyaux d'eau :

- 1) Les distributeurs d'eau ont été installés uniquement pour faciliter l'entretien « floral » des emplacements et PAS POUR LE RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE !
- 2) Après chaque utilisation, le robinet de sortie d'eau sera fermé au point de départ.
- 3) Les tuyaux restent sur le terrain, ils ne doivent en aucun cas être enterrés.
- 4) Les sorties d'eau sont partagées entre campeurs, il n'y a pas de sortie « privée »
- 5) Aucune alimentation fixe n'est autorisée (robinet).
- 6) Les robinets clandestins seront retirés début juillet par notre personnel aux frais du propriétaire. Une lettre recommandée sera envoyée.

#### ☞ Carte Campeur 2019 - Avantages :

- ☺ **Accès WIFI** selon les conditions en vigueur dans le règlement.
- ☺ **Le restaurant du Centre Sportif** (Halle de Tennis) vous accorde un rabais de 10 % sur la restauration tous les samedis. Profitez de la terrasse ensoleillée !
- ☺ Deux **Multipass Portes du Soleil** par installation sont à retirer à la Caisse du Centre Sportif. Ces cartes vous donnent droit, parmi toutes les activités proposées, à l'entrée gratuite à la piscine de Morgins. Nous vous encourageons à les utiliser en priorité. Brochure disponible à l'Office du Tourisme.

Toutes les personnes inscrites sous votre installation bénéficient de l'**entrée gratuite à la piscine à ciel ouvert**. Il vous suffit de présenter votre carte campeur à l'accueil du Centre Sportif pour obtenir un/des laissez-passer supplémentaires.

**Pour rappel :** La carte campeur est offerte aux locataires qui respectent les délais de paiement. La location débute le 1<sup>er</sup> octobre – la première échéance de paiement est fixée au 31 mars (soit à la fin d'un terme de 6 mois). La deuxième tranche est payable au 20 septembre (soit à la fin de l'année de location).

Les informations détaillées des activités estivales sont sur le site internet de la station [www.morgins.ch](http://www.morgins.ch).

En vous souhaitant un très bel été à Morgins, nous vous présentons, Chers Campeurs, nos cordiales salutations.

Le Chef de Camp : Serge Monay

